

## Des précautions dans l'ouverture à la pluralité

Richard-Ferroudji Audrey, Cemagref UMR G-EAU

### Résumé :

L'exigence d'ouverture est devenue un leitmotiv des dispositifs participatifs dont les analystes font souvent un constat d'échec. Sous quelles conditions des personnes peuvent-elles s'engager dans l'exploration de nouvelles solutions, accueillir l'altérité ou laisser advenir la nouveauté ? Nous nous appuyons sur la théorie des régimes d'engagements (Thévenot 2006) et en particulier de la proposition d'un régime exploratoire (Auray 2010) pour discuter des difficultés et des conditions d'ouverture et de créativité dans les dispositifs. Nous déployons ce cadre sur le cas du bassin de Thau dans l'Hérault. Nous nous sommes attachés à suivre différents moments participatifs (dont un débat public, l'expérimentation d'un outil Internet et la mise en œuvre d'une démarche prospective) afin de comprendre les conditions d'une dynamique exploratoire et d'analyser ce que cela produit ou change dans la gestion de l'eau. Ceci nous conduit à discuter de la proposition de différents formats de participation qui reconnaissent les participants selon plusieurs dimensions et qui laissent une place à l'exploration curieuse.

**Title:** Precautions when opening to pluralism

### Abstract:

Participative settings have to be opened while exclusion is observed most of the time. Following the French so-called "pragmatic sociology", this paper studies the framing of such settings to understand the difficulties encountered in the opening. This paper focuses on tensions, relying on Thévenot's framework of "regime of engagement" (Thévenot 2000) and particularly on the exploratory regime (Auray 2010). This article addresses the issues by describing a case study conducted in the Thau basin, south of France. We observed diverse settings (among them a public face to face debate, an online co-writing and a prospective process). It discusses the very conditions of exploratory engagement and the recognition of differences.

## Texte :

L'ouverture est une exigence centrale dans la mise en œuvre des dispositifs participatifs. Le Rapport public du conseil d'Etat de 2011 intitulé « Consulter autrement, participer effectivement » insiste par exemple sur l'importance du caractère ouvert en affublant systématiquement les termes concertation ou consultation de l'adjectif « ouverte » pour souligner son importance. L'ouverture est également un leitmotiv du document édité en 2011 présentant les recommandations de l'AIP2<sup>1</sup> France aux praticiens. Dans ce document, « ouvrir » est entendu au sens d'ouvrir à des personnes qui ne viennent pas « Sous-entendu : y compris aux personnes qui se trouvent en situation d'exclusion pour des raisons économiques ou sociales comme aux personnes qui sont empêchées de participer pour d'autres raisons (du fait de la langue, du handicap, des conditions de vie, des horaires, etc.) ». Le manque d'ouverture est considéré comme appauvrissant le processus et le délégitimant. Si la participation de tous apparaît comme un horizon normatif inatteignable, l'exigence d'ouverture à tous peut être formulée. Face à de telles préoccupations, il paraît opportun de questionner à nouveaux frais cette exigence.

Un tel questionnement est présent dans la littérature sur la participation dans une perspective normative ou critique. Selon les critères de bonne délibération un débat doit être public, ouvert, entendu comme égalitaire ou tout au moins équitable dans l'accès au débat. Les interactions doivent prendre la forme d'une discussion argumentée ouverte à tous les points de vue et orientée vers la production d'un accord raisonné. L'ouverture prend le sens d'une ouverture à d'autres acteurs ou à d'autres arguments. L'échec de l'ouverture s'exprime en particulier en termes d'exclusion ou de domination. Les critiques adressées aux dispositifs mis en œuvre pour remplir ces exigences invitent à porter un regard attentif aux situations participatives. Il s'agit de sortir d'une approche généralisante et de discuter de l'intérieur les dispositifs de participation mis en œuvre pour dépasser une « double attitude, idéaliste ou cynique »<sup>2</sup> et comprendre le cadre d'interaction qu'ils proposent en prenant au sérieux les techniques et les équipements offerts.

Ainsi, le dispositif de participation ou de concertation est devenu ces dernières années l'objet de nombreuses attentions, auxquelles cet article souhaite contribuer. L'approche des dispositifs se veut ici résolument pragmatique en portant un regard conjoint sur les dispositifs et les dispositions<sup>3</sup> des participants. Il s'agit en particulier de prêter attention à leur matérialité et à la manière d'engager physiquement des personnes, plus ou moins bien disposées, à participer, par exemple en changeant la disposition d'une salle ou en déplaçant la discussion du face à face à Internet pour favoriser une ouverture. Quelles situations permettent l'expression de nouveaux points de vue sans que la personne soit immédiatement sommée de revenir dans les rangs ? Quel type d'ouverture est proposé par un dispositif ? Les participants sont-ils bien disposés à s'en saisir ? Ce texte vise à développer une critique interne des dispositifs en visée de leur amélioration. Il participe aux réflexions sur l'articulation de différents formats de participation pour une mise en politique de l'eau (Richard-Ferroudji, 2011). En effet, en France la politique de l'eau exige une participation des usagers à sa gestion et une concertation entre les différentes personnes concernées. Ceci a conduit à une

---

<sup>1</sup> Association Internationale pour la Participation Publique

<sup>2</sup> Extrait de l'éditorial de « dispositifs participatifs », *Politix*, 3 (75), 2006 qui propose de développer l'analyse des dispositifs en ouvrant les « boîtes noires » qu'ils représentent.

<sup>3</sup> Le terme de disposition fait ici référence à la manière dont une personne est bien ou mal disposée lorsqu'elle vient à participer. Il peut renvoyer à une forme de régularité de position sans pour autant être vue selon l'acceptation classique d'un schème incorporé.

multiplication des dispositifs pour prendre en charge ces exigences au cours des vingt dernières années.

Dans un premier temps, nous montrerons comment l'exigence d'ouverture invite à penser la place de l'exploration dans les dispositifs. Nous mobiliserons la théorie des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) et en particulier le régime exploratoire (Auray, 2010) pour discuter des conditions de l'exploration et des tensions avec d'autres types d'engagement. Dans un second temps, en nous appuyant sur le cas du bassin de Thau<sup>4</sup>, nous analyserons la trajectoire de trois dispositifs depuis les choix dans leur conception jusqu'à leur usage, en cherchant à comprendre les résistances et les achoppements, sans les réduire à des lenteurs ou à des confiscations sur le chemin de la démocratie technique. Nous nous interrogerons sur les formes d'ouverture proposées et sur la place laissée à l'exploration curieuse. Il s'agira de prendre au sérieux les craintes exprimées par les organisateurs et les participants ainsi que les précautions prises face à l'exigence d'ouverture. En conclusion, nous reviendrons sur l'enjeu politique d'un accueil du participant en tant qu'être curieux dans les dispositifs participatifs de gestion de l'eau.

## **1 De l'exigence d'ouverture à la reconnaissance des différentes formes qu'elle peut prendre**

Comment problématiser l'exigence d'ouverture ? En nous appuyant sur le cadre des régimes d'engagement nous proposons de distinguer différents types d'ouverture et de mettre en valeur la curiosité comme moteur de la participation pour une ouverture à l'exploration.

### **1.1 Penser la place de l'exploration dans les dispositifs**

Ouvrir le dispositif c'est le rendre accessible. Une façon classique de questionner l'ouverture c'est de considérer la possibilité d'entrée des acteurs qui souhaitent le faire. Le dispositif peut ainsi être questionné sur « Qui participe ? ». Il va être évalué positivement si de nouveaux acteurs sont impliqués et négativement si des exclus sont identifiés. De multiples catégorisations des acteurs sont mobilisés lorsqu'il s'agit de définir qui est concerné (Claeys-Mekdade, 2001), qui est impliqué. (Bacqué et al., 2005) ou qui est considéré comme légitime (Beuret, 2006). Le processus est par exemple interrogé sur son ouverture aux différents porteurs d'enjeux (stake-holder) ou sur la possibilité de participer en fonction des natures de la contrainte qui pèsent sur l'emploi du temps ou la mobilité des personnes. Les outils de débat en ligne sont par exemple considérés à ce titre comme permettant une ouverture.

Selon une seconde perspective, ouvrir c'est laisser la possibilité à de nouveaux arguments d'advenir. Monnoyer-Smith interroge par exemple l'ouverture du débat sur la DUCSAI en mobilisant une approche linguistique des termes du débat (Monnoyer-Smith, 2007). Ce faisant elle porte une attention soutenue au dispositif proposé pour discuter de la possibilité d'être « créatif sous la contrainte » (Monnoyer-Smith, 2006). Elle invite ainsi à porter attention aux divers cadrages de la participation par les dispositifs. Une telle perspective est développée par Benvegna sur les Nouvelles Techniques de l'Information et de la communication (Benvegna, 2006). Il montre la créativité des acteurs pour ouvrir des scènes sur lesquelles sont mises à

---

<sup>4</sup> Les enquêtes sur ces terrains ont été conduites dans le cadre de plusieurs travaux de recherche (ANR Intermed, ERA NET I5 et SURGE, programme eau et territoire MEDDAT) en bénéficiant des collaborations avec Géraldine Abrami, Sylvain Barone, Olivier Barreteau, Gabrielle Bouleau, Nicolas Desquinabo, Nils Ferrand, Pierre Maurel, Julie Marlier et Béatrice Paris.

l'épreuve des propositions et coproduits des savoirs. Il participe ainsi au questionnement de la mise en œuvre des exigences dialogiques et d'exploration assignées aux forums hybrides.

Le modèle du forum hybride (Callon et al., 2001) endosse les exigences de bonne délibération tout en mettant l'accent sur l'importance de l'exploration entendue comme : « exploration du monde des possibles et du collectif ». Dans cet ouvrage cependant, l'exploration est appréhendée sous l'angle de ses bienfaits et non pas en questionnant les conditions de sa possibilité. Or, travail d'exploration et travail de composition sont souvent incompatibles. L'exploration invite à une découverte tâtonnante pour celui pour lequel un scénario n'est pas familier. Dans la pratique, les participants tâtonnent souvent entre différentes propositions qui doivent gagner en consistance. Ils testent leurs propositions auprès de proches, dans des discussions par téléphone ou avant une réunion, avant de les faire valoir en public. Certaines propositions doivent prendre le temps de se construire patiemment. Ainsi, lorsqu'un représentant de l'agence de l'eau accompagne un agriculteur sur ces parcelles pour comprendre les difficultés d'irrigation ou lorsque sur un coin de table, un élu et un représentant associatif discutent de nouveaux projets « en off », ils acceptent de se départir pour un temps de leurs convictions et de ce qu'ils connaissent pour explorer de nouvelles perspectives. Une telle exploration peut être bloquée s'ils sont soumis à l'exigence de produire une solution à l'issue de cette rencontre. L'exigence d'obtenir un consensus sur un document à la fin d'une réunion conduit souvent à exclure des possibilités pour limiter les choix à opérer. Ces exemples invitent à considérer les exigences propres de l'exploration entendu au sens d'action. Ainsi, Barthe et Linhart invitent à considérer l'expérimentation comme « agir politique » (Barthe et Linhardt, 2007). Ils l'opposent la figure de la « décision par consensus » telle que « l'agir politique apparaît à chaque fois comme une manière de fixer, d'arrêter, de stabiliser, de choisir, de trancher ». « L'expérimentalisme politique » implique au contraire « la nécessité de maintenir les ouvertures, d'en agrandir les possibilités et les effets, de se soumettre continûment au risque de la multiplication des incertitudes et de la prolifération des conflits qui les accompagnent. Il s'agirait alors d'une manière de faire de la politique qui prendrait définitivement acte de l'impossibilité de régler une fois pour toutes les choses, qui assumerait pleinement le constat suivant lequel toute forme d'intervention, toute « solution » n'est que la relance d'un processus continu de transformation et une reprise de ce qui fait problème. »

La théorie des régimes d'engagement (Thévenot, 2006), permet de développer une telle perspective en considérant différents régimes d'engagement qui permettent de définir différentes figures de participation (Richard-Ferroudji, 2011) : porteur d'enjeu, sujet politique et moral, personne enracinée ou être curieux. Cette catégorisation s'appuie sur la distinction de quatre types de biens pour la personne comme autant de moteurs ou de freins à la participation. La personne peut s'engager pour satisfaire des objectifs. Son action pourra alors être décrite dans le vocabulaire des intérêts ou de la stratégie. La référence courante à des intérêts ou à des enjeux à représenter ne suffit pas pour appréhender le pluralisme présent dans les dispositifs. Un agriculteur participant dans une commission locale de l'eau ne peut être réduit, même si c'est plus commode, à être le défenseur de besoins en eau pour l'irrigation des cultures. Il peut défendre une conception d'une vie bonne sur le bassin ou souhaiter communiquer sur son expérience personnelle de la rivière. Ainsi, considérer le régime d'engagement dans la justification, permet de prendre au sérieux les compétences politique et morale des participants. La personne peut s'engager en situation pour contribuer au bien commun et être reconnu pour cela. Le régime d'engagement familier permet de considérer le bien apporté par l'aise physique ou l'affection pour des choses ou des personnes proches. Enfin, Auray propose de considérer un régime d'engagement exploratoire (Auray,

2010). Dans ce régime, la personne s'engage en tant qu'être curieux, mu par l'excitation de la découverte. Cette communication s'intéresse plus précisément à la place et aux conditions de ce type d'engagement. Il s'agit d'avoir un regard rapproché sur les situations de participation et de qualifier ce que font les dispositifs, ce qui est rendu possible dans certains lieux et ce qui est empêché.

Régime d'engagement	Justification	Action en plan	Familier	Exploration
Figure de participation	Sujet politique et moral	Porteur d'enjeu	Personne enracinée	Etre curieux
Bien engagé	Contribution au bien commun	Objectif atteint	Aise ou affection	Excitation de la découverte
Type d'ouverture	Pluralisme de bien commun	Ouverture à des objectifs variés	Accueillir les troubles	Ouverture à la nouveauté

**Tableau 1 : Quatre régimes d'engagement associés à quatre figures de participation**

## 1.2 Bienfaits de l'exploration et tensions entre différentes formes d'engagement dans la participation

Auray part du constat que les « technologies de l'Internet ont imposé la figure du butinage, de la cueillette, qui dit à la fois une *profusion*, un foisonnement, un vivier, et la disponibilité de toute une série de biens à portée de prise, prêtes à tomber sous l'œil ou la main. Le mot-clef au plus fort pouvoir désignateur pour définir ces technologies de l'information est ainsi celui d'*exploration*. » Auray s'interroge sur les prises à l'exploration dans ces technologies et observe des transformations de sa place avec la normalisation des outils et de pratiques. La distinction du régime exploratoire des autres régimes permet de discuter des conditions de l'exploration et des tensions avec les autres régimes d'engagement.

L'exploration se distingue des autres régimes identifiés par Thévenot dans sa relation aux choses. L'action en plan attend des objets un comportement normal, l'engagement familial reconnaît l'environnement personnalisé, la justification s'appuie sur des qualifications conventionnelles. Alors que ces trois régimes d'engagement s'appuient sur des choses reconnues, l'exploration traite de choses inconnues ou redécouvertes<sup>5</sup>. Le régime d'engagement avec les choses dans l'exploration est fait de tâtonnements ou d'auscultations dans une alerte et une excitation vis-à-vis de la nouveauté. Lorsque l'on découvre une nouvelle portion de rivière, il s'agit par exemple d'appréhender sa profondeur, la force du courant, la possibilité d'un endroit confortable pour s'étendre sur la berge. Ce coin de nature n'est pas apprêté conventionnellement, sauf si l'on se rend sur une plage surveillée dont les contours sont balisés et un drapeau indique le danger de se baigner et où des transats sont loués, garantissant un confort d'assise. S'engager dans l'exploration avec autrui s'est partir à sa découverte, c'est être prêt à éprouver des pratiques ou des points de vue que l'on ne connaît pas. Cela se distingue en particulier d'un engagement dans l'action en plan où autrui est considéré comme une ressource, une personne à manipuler ou un allié ou encore d'un engagement familial avec une personne dont on sait lire les gestes et les tremblements.

La distinction de régimes d'engagements permet de questionner la façon dont les dispositifs engagent les participants sur le moment et dans la durée. Sous quelles conditions favorables

<sup>5</sup> Plutôt que de considérer que cette découverte participe de la dynamique propre de chaque Régime, avec le régime exploratoire, il s'agit de reconnaître le bien propre pour une personne que procure l'excitation de la découverte ou la passion.

du dispositif, les gens vont traiter autrui en porteur d'enjeux, en sujet politique et moral, en personne enracinée ou en être curieux ? Les dispositifs participatifs conçus en référence au modèle délibératif privilégient par construction des engagements en plan ou dans la justification. Ce faisant, et alors qu'ils revendiquent une ouverture, ils opèrent une sélection dans les formes de participation possibles et exigent une mise au format en amont de la participation. Cette exigence doit être prise au sérieux ainsi que l'exclusion d'autres types d'engagement et en particulier de l'engagement exploratoire.

L'exigence d'ouverture met à l'épreuve de manière différente la personne selon le type de bien considéré. Dans la perspective du régime de justification, l'ouverture porte l'exigence d'accueillir d'autres façons de concevoir le bien commun avec lesquelles il faut composer : critiquer, épurer et faire des compromis. Dans le régime du plan, l'ouverture consiste à considérer d'autres objectifs avec lesquels il faut négocier. L'ouverture propre à l'engagement familial consiste à accepter les attachements multiples des personnes avec lesquels il faut s'arranger. L'ouverture constitue potentiellement une épreuve pour les biens de ces trois régimes. Ceci se traduit dans des résistances ou des prises de précautions. A l'inverse, l'ouverture est une condition du régime exploratoire. L'ouverture propre à l'exploration pourra être critiquée du point de vue d'un engagement en plan comme source de dispersion : « *C'est un brouhaha qui empêche le vrai débat. Il faut limiter aux gens initiés. On n'arrive à rien!!* ». Des comités consultatifs qui accueillent une variété de régime sont par exemple disqualifiés de « *défouloirs* » (Richard-Ferroudji, 2011). L'exploration peut être considérée comme « fragile dans la collectivisation, voire dangereuse pour la viabilité d'un groupe, car elle crée une frénésie » (Auray, 2006). Auray montre ainsi le rôle des jeux dans la socialisation des jeunes. Le jeu permet d'assouvir l'envie d'exploration tout en canalisant les débordements.

L'introduction de la nouveauté favorise un engagement exploratoire : nouveaux acteurs, nouvelle façon de faire, nouveau collectif, nouveau lieux, nouvel agencement des corps (changement de la disposition habituelle d'une salle), nouveaux équipements, nouveau format d'information, ... Il s'agit également de toujours accorder une place à l'imprévu et d'écarter la maîtrise. Le hasard est valorisé. Dans le même temps, les exigences propres aux autres régimes doivent être écartées. Il s'agit de relâcher la critique, de ne pas menacer l'atteinte des objectifs et de prévenir les atteintes personnelles ou le malaise. Il s'agit encore d'éviter la crainte de « perdre la face » ou le sentiment d'être manipulé. Ces risques sont toujours présents. Lors de l'expérimentation d'un jeu que nous avons conduit, malgré la canalisation des débordements proposés dans le jeu, un élu refuse la prise de risque de jouer (Richard-Ferroudji, 2008). Les professionnels de la participation s'affirment maîtres dans l'art de l'ouverture en considérant les exigences propres à l'exploration. Ainsi, ils invitent les participants à la créativité, au plaisir, à « sortir de leur position » ou à « se mettre à la place de l'autre ». Des outils sont mobilisés ou développés pour cela : brainstorming, jeux, démarches prospectives, événements artistiques, théâtre forum, etc. Les animateurs incitent les personnes à changer de position physique pour changer de position dans le débat.

Considérer les conditions du régime exploratoire apparaît opportun lorsqu'il s'agit de comprendre la possibilité de survenue de la nouveauté ou de son accueil d'une part mais aussi pour comprendre des dynamiques d'émergence (Beuret et Doidy, 2001) ou de changement. Cependant, que se passe-t-il une fois que l'on a fait l'expérience d'un nouveau point de vue ? Comment valoriser les résultats de l'exploration ? Une expérience devient une innovation reconnue lorsqu'elle se justifie en visée d'un bien commun. Il s'agit alors de penser l'articulation des moments qui favorisent l'exploration avec des moments qui proposent une réflexivité sur l'exploré : parfois appelés débriefing ou retour d'expérience, etc. L'enjeu tient

alors à l'analyse de l'articulation de l'exploration avec les autres régimes pour penser la composition avec l'exploré ou sa « valorisation ».

## **2 La place tenue de l'exploration curieuse dans les dispositifs participatifs dans le domaine de l'eau**

Cette section vise à discuter de la place accordée à l'exploration dans différents dispositifs. Nous nous appuyons pour cela sur le cas du bassin de Thau dans l'Hérault. Nous nous sommes attachés à suivre différents moments de participation ainsi déployés autour de la mise en œuvre d'un SAGE tel un débat public conduit en 2009, des réunions de la Commission Locale de l'Eau ou de groupes de travail. Par ailleurs, nous avons participé à l'expérimentation d'un outil Internet WikiThau<sup>6</sup> en appui à un groupe de travail du SAGE et à l'accompagnement de la phase tendance et scénario du SAGE dans une posture d'observation participante<sup>7</sup>. Enfin, des entretiens avec des participants et avec les porteurs des dispositifs ont été conduits ainsi que l'analyse des documents produits et des contributions sur le site WikiThau. Nous analyserons ici la mise en œuvre de trois dispositifs qui permettent de questionner les conditions d'une ouverture à l'exploration curieuse<sup>8</sup> : un débat public, l'expérimentation d'un outil de débat en ligne et la mise en œuvre d'une démarche prospective.

### **2.1 Un débat public caricatural où l'exploration est réservée à l'informel**

Un « Grand débat public sur l'eau et le territoire de Thau » a été organisé par la structure porteuse du SAGE en septembre 2008. Il est venu en clôture d'une journée organisée pour le grand public qui accueillait des expositions et l'organisation de visites sur l'eau sur le territoire. Ce moment avait pour vocation de « *permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer à la réflexion sur le futur schéma qui doit se mettre en place sur le bassin hydrographique Rhône Méditerranée Corse* » (Annonce du débat dans le journal régional Midi Libre 06/09/08.) Ainsi, il affichait un souci d'ouverture au « grand public » pour la construction d'un schéma de gestion de l'eau pour un territoire qui s'étend des sources du Rhône aux côtes du Languedoc.

Cent cinquante personnes environ ont participé à la manifestation qui a duré une heure trente. La moyenne d'âge dans la salle est élevée. Des élus du territoire ont introduit la séance puis ils ont laissé les techniciens à la tribune pour faire des présentations à partir de diaporamas. La disposition matérielle de la salle marquait une asymétrie forte entre les intervenants et le public. Des spécialistes (élus et techniciens), disposant d'un micro siégeaient sur une tribune en hauteur. Celle-ci était séparée de la salle par une rangée de plantes luxuriantes. La lumière dans la salle était coupée durant les projections, et n'a pas été rallumée lors des questions, excepté une fois à la demande du public. Les personnes à la tribune ne voyaient pas le public. Celui-ci était assigné à un rôle de spectateur.

Après chaque présentation, la salle est invitée à réagir par des questions de compréhension ou des réactions sur les présentations. Les organisateurs attendaient des échanges non polémiques. Les interventions sur le mode de la dénonciation n'étaient pas bienvenues. Par

---

<sup>6</sup> Dans le cadre du projet Intermed, ANR TechLog coordonné par Nils Ferrand

<sup>7</sup> Dans le cadre d'une convention qui lie le Cemagref au Syndicat Mixte du Bassin de Thau

<sup>8</sup> Pour une analyse d'autres dispositifs impliqués dans la gestion de l'eau (comité de rivière, commission consultative et rencontres au bord de l'eau) voir (Richard-Ferroudji, 2011)

exemple, lors qu'un participant qui se présente comme « *un sétois* » pour souligner son enracinement local, dénonce la collusion entre une municipalité et Véolia, un technicien lui répond : « *ce n'est pas le débat du jour* ». Il refroidit la discussion en reformulant la question dans des termes plus généraux de choix entre régie et affermage en soulignant la complexité de la réponse à cette question. En l'absence des élus à la tribune, les techniciens ne prennent pas position. Cette absence est dénoncée par des participants dans la salle. Le technicien qui parlait à la tribune, dans l'embarras précise alors le cadre de discussion: « *Nous sommes dans un débat public d'information et pas de décision.* » Le directeur du syndicat mixte appuie cette qualification de la rencontre : « *Ce n'est pas une tribune pour faire de la politique. Ce n'est pas un lieu de combat. C'est un lieu d'échange.* » Le « *sétois* » dénonce un formatage du débat dans un langage technique et sur les questions propres aux techniciens : « *Ce n'est pas important le débat technique. C'est important le débat politique.* » Les échanges ont pris un tour plus détendu lorsque les interventions à la tribune ont porté sur les réponses à des questions qui figuraient sur l'invitation, d'autant plus lorsque l'animateur évoque les réponses extravagantes (par exemple une traduction de GIZC (Gestion intégrée des zones côtières) par Gestion des Invasions par du Zooplancton Carnivore). Certains rient. La rencontre ressemble alors par moments à un jeu, un « quizz » qui vise à faire acquérir des connaissances au public.

Lorsque qu'un élu revient à la tribune, il conclue le débat sans complément de réponse mais en revenant sur l'importance de la participation mais non sans cynisme : « *On n'est plus au temps où les enquêtes publiques se faisaient alors que tout est décidé. C'est le temps de la démocratie participative. S'il y a un problème, je vous demande de nous écrire et il y aura des réponses. Vous verrez la sollicitude des élus pour la population* ». Il conclue ainsi son discours alors que des personnes lèvent la main dans la salle pour prendre la parole mais elle ne leur est pas donnée. Les micros sont coupés Les lumières se rallument accompagnées de protestations et de disqualification du débat. Les interventions de personnes à la tribune ont occupé la majorité du temps. Lors de ces présentations, certaines personnes manifestent des signes d'assoupissement dans la salle. Seules 5 personnes dans la salle ont posé des questions alors que 3 élus et 5 techniciens sont intervenus à la tribune. Ainsi, un participant témoigne sur un blog : « *Nous avons eu droit à une bonne formation (...) un débat ! Je ne sais pas ou il était.....Ce fut plutôt un monologue de nos ingénieurs et personnes responsables du dossier.* » L'objectif affiché du débat était de contribuer à la consultation nationale sur les enjeux de l'eau en portant la parole du territoire de Thau. La plupart des participants attendaient des discussions sur la gestion de l'eau sur leur territoire. Comme le fait remarquer le « *sétois* », on ne peut qu'être d'accord avec les grands objectifs énoncés dans schémas d'aménagement de bassin. A ce stade du projet des modifications sont difficilement envisageables. On retrouve ici les critiques formulées classiquement à l'encontre des enquêtes publiques (Blatrix, 1999). Ce débat n'est pas un lieu d'exploration du monde des possibles

Ainsi, ce dispositif de « débat public » propose une réduction drastique des engagements possibles. La saisie du débat comme lieu de « *combat politique* », c'est-à-dire comme le lieu d'un engagement stratégique est écartée. Les organisateurs le présentent comme un « *lieu d'échange* », cependant les échanges sont réduits à la justification d'un projet d'aménagement à l'échelle d'un bassin hydrographique. L'exigence et l'échec de l'ouverture sont explicitées par un technicien de collectivité territoriale en aparté à l'issue du débat : « *Ce n'est pas facile pour la population de réagir à un SAGE ou un SCOT. Un SCOT c'est plus facile. Un SAGE c'est trop technique (...) Ca radote depuis 20 ans sur les mêmes sujets. Avec le grand public, c'est très bien d'ouvrir pour le porter à connaissance, pour des questions, mais pas pour qu'il y ait des avis sur le document en lui-même (...) Plus on ouvre au public, plus ils peuvent avoir le sentiment de ne pas être écoutés* ». L'ouverture in fine se limite à donner la parole à des



citoyens informés ou experts qui apportent des précisions ou des compléments d'une part et d'autre part à des citoyens-curieux qui souhaitent s'informer sur la gestion de l'eau. Ce « débat public » est un lieu d'information et de ratification, un lieu de confirmation publique des ordres de grandeurs. Un tel cadre écarte tout engagement exploratoire, excepté pour celui qui vient uniquement pour apprendre sur la gestion de l'eau et qui pourra bénéficier de l'excitation du format jeu dans la seconde partie du débat.

Un tel engagement peut cependant trouver sa place dans un second moment proposé à l'issue du débat alors qu'une collation est proposée. Ce type de moment est souvent qualifié d'« informel »<sup>9</sup> en soulignant leur intérêt mais aussi leur caractère exclusif. Le qualifier d'informel conduit cependant à le considérer comme une boîte noire. Il s'agit de comprendre quelles exigences il porte et ce qu'il rend possible. Une première interprétation est que dans un monde domestique, les grands nourrissent les petits pour conforter leur état de grand. Kondratieva a par exemple montré comment le pouvoir bolchevique en Russie s'est maintenu en développant cette fonction nourricière (Kondratieva, 2002). Nourrir, c'est prendre soin du corps. L'apéritif a cependant une autre vertu : il est ouvert à tous les régimes d'engagement. Il donne l'occasion d'échanges moins publics. Durant l'apéritif, les discussions se font dans un face à face entre deux personnes ou en petit comité. Le bruit des conversations ambiantes masque les échanges. Le moment de l'apéritif invite à une décontraction du corps alors que la cérémonie exigeait une certaine solennité. Il favorise les gestes de familiarité. Si l'on peut le critiquer comme favorisant l'entre soi entre habitués, il offre également des opportunités pour celui qui ose. Ainsi, lors de l'apéritif, une personne viendra solliciter un technicien de la structure porteuse du SAGE pour lui parler du problème des ordures dans la ville de Balaruc. Pour cette personne, la rencontre est considérée comme un moment pour faire entendre sa voix y compris sur d'autres sujets que celui du débat. Les témoignages contredisent cependant une analyse qui en ferait uniquement ou de façon privilégiée un moment d'engagement stratégique. La rencontre informelle laisse la place à des ajustements plus riches. Elle accueille des gestes de familiarité, l'expression d'atteintes plus personnelles, des propos moins construits ou moins affirmatifs. Elle peut alléger l'épreuve de jugement et permet d'explorer de nouvelles solutions ou l'expression de points de vue novateurs. Ainsi, vis-à-vis de moments plus publics, une place privilégiée est accordée aux engagements familiaux et exploratoires.

## **2.2 WikiThau : un souci de stabiliser et d'agrèger plutôt que d'ouvrir et d'explorer**

Si les dispositifs participatifs ou de concertation se sont multipliés dans le domaine de la gestion de l'eau, ils n'ont que très récemment mobilisé les outils de débat en ligne. WikiThau a été co-construit avec les organisateurs du SAGE et à été utilisé pour appuyer la concertation pour l'élaboration de ce document. A l'automne 2008, alors que venait de se dérouler le débat public précédemment décrit, la mise en œuvre de la procédure SAGE était à ses débuts et la structure porteuse venait de conduire une démarche participative dans le cadre de l'élaboration du Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) (Maurel, 2008). La procédure du SAGE Thau était dans la phase d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du bassin. Après une première série de réunions de la Commission Locale de l'eau (CLE) et de groupes

---

<sup>9</sup> Dans les travaux précurseurs de la sociologie des organisations par exemple, Selznik analyse le décalage entre les buts affichés par une organisation de gestion de l'eau et son fonctionnement réel en soulignant l'importance de l'informel ; cf. Selznick (P.), *TVA and the grass roots*, Berkeley, University of California press, 1949. Lee reprend les critiques actuelles adressées aux dispositifs de participation pour mettre en valeur les moments informels ; cf. Lee (C.), « Is There a Place for Private Conversation in Public Dialogue? Comparing Stakeholder Assessments of Informal Communication in Collaborative Regional Planning », *American Journal of Sociology*, 113, 2007.

de travail, l'animateur du SAGE, souhaitait mettre en discussion auprès des groupes de travail du SAGE une première version de l'état des lieux avant de la présenter à la CLE. La fonction définie pour le groupe de travail est celle de concertation technique sur un thème. Il ne donne pas aux membres de pouvoir de décision ou d'action mais propose d'apporter et de partager de l'information et d'alimenter la CLE en co-construisant des documents. Chaque groupe de travail comprend entre une dizaine et une trentaine de membres venant des trois collèges de la CLE ou extérieurs mais mobilisés pour leur expertise sur un sujet du SAGE. Le président est un élu. WikiThau avait donc comme objectif assigné de favoriser une co-écriture du SAGE pour que l'animateur de bassin ne tienne pas seul la plume. Les porteurs du SAGE n'étaient pas disposés à porter un outil de débat en ligne à destination du grand public. Pour l'animateur du SAGE, nouvellement embauché, l'objectif d'ouvrir l'écriture aux différents membres de la CLE lui paraissait suffisamment ambitieux. L'outil a donc été pensé pour permettre cette co-écriture dans la perspective d'une ouverture à d'autres acteurs et d'autres arguments dans la rédaction du SAGE.

L'animateur ainsi que plusieurs des personnes interrogées expriment le souci de ne pas fatiguer les participants par une sollicitation supplémentaire. Ils sont préoccupés de l'efficacité de WikiThau pour remplir l'objectif de produire un document SAGE dans le temps imparti : « *Il faut que tout le monde s'exprime mais que ça reste opérationnel* » (Technicien conseil Général, entretien 2009). Plusieurs expriment la crainte de l'impossibilité d'obtenir un document qui réponde aux exigences règlementaires et qui face consensus. Ceci a conduit à choisir d'expérimenter l'outil sur un thème peu sujet à controverses et à limiter la participation à des personnes capables de s'exprimer dans le format du SAGE, c'est-à-dire capables de monter en généralité et de saisir les questions techniques. Dans le même temps, la confiance en l'animateur est réaffirmée pour composée en personne les différents avis. Ainsi, la question de la modération du site est rapidement évacuée, comme de la capacité des personnes invitées à participer. L'outil se place dans le prolongement des débats en face à face en termes de personnes impliquées et de cadrage des interactions. Les personnes sont invitées à intervenir au titre de leur institution<sup>10</sup> en miroir à leur place légitimée par la composition de la CLE ou par la confiance accordée par les porteurs du SAGE. Cela renforce l'exigence de justification mais aussi d'affirmer une position claire. L'outil permet de confirmer sa position : « *C'est bien, après le groupe de travail de faire entendre ce qui a été dit d'une autre manière* » (Un utilisateur, entretien, 2009). La seule contribution d'un groupe est par exemple de corriger une erreur dans l'explicitation de son sigle sur le site, affirmant ainsi son identité. Il permet de « *participer de façon plus posée* » qu'en face à face, en « *évitant de dévier* ». La contribution est alors plus aisée pour un groupe dont la stratégie ou la position dans le SAGE est déjà formalisée au risque de rigidifier cette stratégie. Le « manque de temps » est d'ailleurs invoqué par plusieurs pour justifier leur absence de contribution. Cette expression renvoie à l'investissement de forme (Thévenot, 1986) nécessaire pour contribuer.

Si l'outil se place dans la continuité des débats en face à face, le format écrit du débat en ligne transforme la manière dont les participants s'engagent vis-à-vis de la manière dont ils agissent en face à face. Il renvoie au caractère règlementaire du SAGE et à sa portée juridique plutôt qu'il ne laisse la place à des interpellations à la cantonade, observées par Auray ou des dialogues au format MMS propre aux forums en ligne. Il accentue le caractère technique des discussions avec la nécessité de maîtriser un langage conventionnel. Ceci conduit à une appropriation par les experts techniques plus aisée que par les élus ou les représentants

---

<sup>10</sup> Les membres d'une institution partagent un login et un mot de passe qui leur est donné lors de la mise en œuvre de l'outil.

d'usagers et a fortiori exclu la participation de citoyens non informés. Cette trajectoire est renforcée par la présence d'une option qui permettait à l'animateur d'appeler un groupe à contribuer sur un point spécifique. L'animateur appelle par exemple des représentants d'un service de l'Etat à apporter des compléments sur la réglementation de la baignade. Cette option a été introduite dans un souci d'efficacité d'économie de temps pour les contributeurs. Dans le même temps, elle distingue la personne appelée à contribuer.

L'outil a au final été peu utilisé<sup>11</sup> mais il a participé à la mobilisation des participants qui pour la plupart ont contacté directement l'animateur de bassin pour donner leur avis. Ainsi, l'absence de contribution de la chambre d'agriculture sur le site a été liée au fait qu'ils ont eu une réunion de deux heures avec l'animateur du SAGE sur le sujet spécifique de l'agriculture dans le SAGE, durant la période d'appel à contribution. Ils avaient le sentiment d'avoir été entendus lors de cette réunion et ne ressentent pas le besoin de contribuer sur le site. De la même manière un élu privilégie le contact direct de l'animateur qui donne l'occasion d'exprimer des idées ou des projets qui sont en train de se mettre en forme et qui n'ont pas encore leur place sur un espace ouvert : « *J'ai quelque chose à dire mais c'est trop tôt, je le dirai à (l'animateur du SAGE) quand je le verrai* » (Un élu, 2009). L'outil n'apparaît pas comme un lieu pour faire des propositions innovantes ou de travailler à la construction de nouveaux points de vue, malgré le souci de laisser une place à celles-ci en invitant à faire des propositions à la CLE. En outre, le faible nombre de contribution accentuait le poids du regard posé sur celles qui étaient apportées dont l'historique du site peut rendre compte en détail. Pour l'animateur, la principale qualité de l'outil est d'avoir mobilisé autour du SAGE sur la durée. « *La présence de l'outil a maintenu un lien entre les participants* » (mai 2009). Son rôle d'information apparaît alors comme aussi important que celui de débat. L'utilisateur peut explorer l'extrait du SAGE à sa guise et les documents qui y sont liés. L'outil permettrait ainsi de produire un « *Etat des lieux évolutifs en ligne* », dans une évolution lente sous le regard des contributeurs potentiels.

Ainsi, WikiThau affirme in fine sa pertinence comme un outil de continuité et de stabilisation plutôt qu'un outil d'ouverture et d'exploration. L'expérience de WikiThau montre les résistances à mobiliser les vertus d'internet l'égalité d'accès et les possibilités d'exploration, au profit d'une réaffirmation des grandeurs des participants et d'une stabilisation des positions. L'objectif d'obtenir un document consensuel préside à la mise en œuvre de l'outil<sup>12</sup>. La crainte de ne pas pouvoir faire tenir ensemble la pluralité mise en visibilité conduit à prévenir une ouverture effective.

### **2.3 Des ateliers « tendances et scénarios » qui laissent place à une exploration du monde des possibles**

En 2009, après validation de l'état des lieux et du diagnostic, la procédure SAGE s'engage dans la phase « tendance et scénario ». Cette phase vise à se projeter dans le futur, à explorer des mondes possibles avant de définir les objectifs du SAGE. Cette phase doit préparer les

---

<sup>11</sup> Nous ne discuterons pas ici des difficultés propres à l'usage d'outils informatique qui ont été rédhibitoires pour certains participants tel un élu rencontré. Comme le fait remarquer un utilisateur du conseil général en entretien : « *certaines acteurs qui ont des choses vraiment intéressantes à dire ne seront jamais mobilisables par internet* ».

<sup>12</sup> Les critiques sur le primat du consensus comme objectif sont nombreuses, par exemple Mermet, L., 2005. Ouvrir de nouveaux espaces critiques : clarifier, renouveler, "pluraliser", les ancrages normatifs des recherches., Concertation, décision et environnement. Regards croisés. La documentation française, Paris.

phases suivantes de choix de la stratégie du SAGE et d'évaluation de cette stratégie. L'enjeu est de choisir un scénario pour le SAGE pertinent vis-à-vis de la dynamique territoriale locale et qui respectent les exigences règlementaires telle l'atteinte du bon état écologique. Un groupe de travail est constitué pour préparer des scénarios qui seraient mis en discussion ultérieurement dans la CLE pour n'en retenir qu'un. Comme dans le cas de WikiThau, ce dispositif se plaçait dans la continuité des dispositifs existants. S'il ne proposait qu'une ouverture limitée à de nouveaux acteurs et visait explicitement une exploration du monde des possibles. Différentes précautions ont été prises pour proposer les conditions d'une exploration tout en prenant des précautions pour permettre de continuer à tenir ensemble. Ce cas permet de s'interroger sur les conditions d'un déplacement qui ne soit pas subversif.

Les précautions ont en premier lieu été prises dans la composition du groupe de travail. Tout en respectant les légitimités définies dans la commission locale de l'eau, les organisateurs ont veillé à rassembler une diversité de points de vue et à sélectionner des personnes disposées à explorer. La taille du groupe a été limitée pour favoriser un approfondissement des échanges. Le travail du groupe a donné lieu à des validations par les commissions de travail de la CLE puis de la CLE elle-même. Un comité de pilotage visait l'avancée de la démarche pour qu'elle puisse bien satisfaire aux exigences procédurales du SAGE. Ces précautions étaient manifestées dans la lettre d'invitation. Il était précisé : « Pour mettre en place cette étape prospective, la CLE a souhaité qu'un travail préparatoire puisse être réalisé par un groupe représentatif de la CLE. Ce travail sera présenté ensuite aux Commissions Thématiques pour avis et remarques, puis en séance plénière de la CLE pour validation ? ». L'invitation présente ainsi le processus prévu jusqu'à la validation dans la CLE. Comment alors donner au groupe l'opportunité d'explorer le monde des possibles ?

Plusieurs éléments du dispositif visaient à engager les participants dans l'exploration du monde des possibles ou à alléger les exigences de justification ou de défendre des objectifs propres. Les animateurs ont insisté tout au long de la démarche sur l'enjeu de créativité et d'imagination. Ils ont distingué la prospective de la prévision en soulignant le caractère ouvert des futurs possibles. L'invitation au déplacement était renouvelée à chaque réunion. L'horizon temporel choisi par le groupe de travail, 2030, permettait de s'écarter suffisamment de la situation présente tout en ayant le sentiment de pouvoir s'y projeter. Dans le même, la démarche a été alimentée par les exercices de prospective menées dans d'autres cadres, tel le SCOT, afin de reconnaître le travail fait par ailleurs avec la participation d'acteurs du SAGE. Le directeur de la structure de bassin manifestait en particulier la crainte d'une remise en causes des décisions prises dans le SCOT. Un souci de cohérence est manifesté. Si l'animateur du SAGE portait la démarche, une partie de l'animation était assurée par les personnes extérieures au territoire. En particulier, des personnes de l'équipe de recherche qui accompagnaient la démarche sont intervenues pour présenter des scénarios qui avaient été construits par des groupes d'étudiants. Les scénarios ont toujours été présentés sur le format de récits plutôt que comme le résultat de simulation sur des variables. Les récits se composaient d'anecdotes et d'arguments c'est-à-dire différents modes de communication<sup>13</sup> qui ne les enfermaient pas dans un format technique. Les scénarios caricaturaux proposés par les étudiants ont stimulés l'imagination sans qu'ils ne mettent à mal la position de chacun qui

---

<sup>13</sup> En soulevant la limite du format délibératif qui n'utilise que l'argumentation comme mode de communication, et en montrant son caractère exclusif des différences de culture et de position sociale, Young propose de formuler l'idéal d'une démocratie communicative, plutôt que délibérative, qui accueillerait différents modes de communication en public : l'argumentation, la salutation, la rhétorique et le récit Young (I. M), « Communication et altérité. Au-delà de la démocratie délibérative. » in Girard (C.), Le Goff (A.) dir., *La Démocratie Délibérative Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, 2010 (1996).

pouvait toujours dénoncer le caractère irréaliste ou ingénu d'un travail d'étudiant. Un scénario comme celui intitulé « Le déclin du Languedoc » potentiellement critique, a entraîné de vives réactions sans pour autant remettre en cause l'intérêt d'en discuter. Les participants ont dit prendre plaisir à l'exercice qui permettait de débrider leur curiosité. L'un d'eux réagit à la présentation des scénarios : « *C'est surprenant et intéressant. Cela joue un rôle de distanciation et de décentrement. Cela oblige à s'écarter du SAGE et du périmètre et relativise la vision de l'avenir. Tout peut changer et tout est incertain.* »

L'exercice a in fine permis de déplacer certaines questions et en particulier à affirmer comme premier enjeu du SAGE « la nécessité d'organiser une nouvelle gouvernance sur le territoire de Thau pour coordonner les politiques publiques » (document de stratégie du SAGE, février 2011). Cet élément est apparu comme un facteur clé dans le contexte de réforme des collectivités territoriales et de menace de l'existence de la structure porteuse. La démarche prospective a favorisé sa mise en discussion.

### 3 Conclusion : la place de l'être curieux dans la mise en politique de l'eau

Ce texte questionne l'exigence d'ouverture à laquelle sont soumis les dispositifs participatifs. Dans un premier temps, nous avons proposé de considérer cette exigence en considérant différents types de biens comme celle d'accueillir une pluralité de valeurs, d'intérêts ou d'attachement, mais surtout comme celle de considérer la curiosité des participants comme moteur de leur participation. Le régime d'engagement exploratoire permet de mettre en valeur le rôle de la passion ou de l'excitation de la découverte. Internet offre une place privilégiée à ce type d'engagement. L'observation de l'usage de WikiThau montre cependant la résistance des organisateurs à mobiliser cette qualité des outils en ligne mais aussi les réticences à mettre les participants sur un pied d'égalité, l'une des « vertus démocratiques » d'Internet (Cardon, 2009). WikiThau a été saisi comme un outil de stabilisation des arguments et des positions et de légitimation plutôt que comme un outil d'exploration et d'ouverture. A l'inverse, le cadrage proposé dans des réunions de construction de scénarios pour le SAGE a contribué à ouvrir certaines questions. Elles ont en particulier conduit à mettre en avant l'enjeu de gouvernance du SAGE. L'observation du cas de Thau montre la prégnance dans le domaine de l'eau d'une coordination selon la « grammaire des grandeurs » (Boltanski et Thévenot, 1991) avec une visée de bien commun qui se heurte à une grammaire libérale ou délibérative au fondement de la plupart des outils participatif. L'analyse d'un débat public organisé en 2008 est à ce titre caricaturale, elle confine l'exploration dans le moment de collation à l'issue du débat. L'analyse de trois dispositifs dans le bassin de Thau nous a permis discuter des conditions de l'exploration et de comprendre des précautions prises par les participants ou son exclusion. L'exploration doit être pensée à travers le poids qu'elle fait peser sur les autres biens : la satisfaction des objectifs ou l'aise du familial. Aussi, la maîtrise préside plus souvent à la conception des dispositifs que l'exploration.

Dispositif	Présentation officielle	Critique typique	Régimes d'engagement	Analyse
Débat public	« Débat public »	« Technocratie » « On n'est pas écouté »	Justification	Confirmation des ordres de grandeur Information
La collation après le débat public	« Moment convivial »	Entre soi Passe droit	Favorise exploration et familial	Mise en commun des attachements Nouvelles

				propositions
WikiThau	Co-écrire le SAGE	Chronophage Inefficace	Justification et action en plan Mais peu d'engagement	Lieu de stabilisation et de continuité
Ateliers tendance et scénarios	Co-construire des scénarios	Manque de réalisme Dispersion	Tous	Exploration du monde des possibles

**Tableau 2 : Analyse comparative de dispositifs de participation à la gestion de l'eau  
Quelle place pour l'exploration ?**

L'observation du cas de Thau invite à valoriser la curiosité ou la passion comme moteur de la participation et à porter une attention plus soutenue aux dispositifs ou aux pratiques d'animation qui accordent, par un cadrage volontaire, une place à l'exploration et à la créativité. La sollicitation de tels dispositifs se multiplie : jeux, démarches prospectives, événements artistiques, théâtre forum, etc. Elle invite à approfondir leur questionnement vis-à-vis de celui des dispositions des personnes auxquelles ils s'adressent. La capacité à s'engager comme un être curieux mais aussi à se modérer peut être une cause de renforcement des inégalités. Réciproquement, il s'agit de mieux comprendre le traitement de la survenue du nouveau lorsque ces dispositifs font défaut ou en comparaison à celle pratiquée dans le passé. On peut en particulier comparer l'évolution de l'usage des supports artistiques. En effet, dire que l'exploration est réservée à l'informel est réducteur. De manière plus large, prendre au sérieux l'ouverture à l'exploration invite à questionner la place de l'exploration selon différents modèles politiques. La grammaire des grandeurs dominante dans les dispositifs observés dans le domaine de l'eau laisse peu de place à l'exploration, excepté dans la cité de l'inspiration qui grandit la passion en bien commun (Boltanski et Thévenot, 1991). Les dispositifs construits sur un modèle libéral qui laissent une place à l'enquête et à l'expérience comme le propose Dewey invitent à l'inverse à accorder une large place à l'exploration.

Auray, N., 2006. Les agrandissements politiques de la jeunesse. Jeu, Internet et citoyenneté. In M. Breviglieri and V. Cichelli (Eds.), « Adolescence méditerranéennes. L'espace public à petits pas ». collection "Débats Jeunesse", INJEP-L'Harmattan, Paris.

Auray, N., 2010. Les technologies de l'information et le régime exploratoire. In P. Van Andel and D. Boursier (Eds.), La sérendipité dans les arts, les sciences et la décision Hermann.

Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y., 2005. Introduction La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique. In M.-H. Bacqué, H. Rey and Y. Sintomer (Eds.), Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative. La Découverte, Paris, pp. 9-46).

Barthe, Y., Linhardt, D., 2007. L'expérimentation : un autre agir politique, In « Expérimenter, éprouver, assembler » Colloque pour les 40 ans du CSI - Paris, 27-28 septembre 2007.

Benvegnu, N., 2006. Le débat public en ligne Comment s'équipe la démocratie dialogique ? Politix, 75, (3), 103-124.

Beuret, J.-E., 2006. La conduite de la concertation pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources. L'harmattan.

Beuret, J.-E., Doidy, E., 2001. La concertation comme émergence : le cas des usagers de l'espace rural, In XIXe European Congress for Rural Sociology, Dijon, 3-7 septembre 2001.

- Blatrix, C., 1999. Le maire, le commissaire enquêteur et leur "public". La pratique politique de l'enquête publique. In L. Blondiaux, G. Marcou and F. Rangeon (Eds.), *La démocratie locale Représentation, participation et espace public*. PUF, pp. 161-176).
- Boltanski, L., Thévenot, L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001. *Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique*. Seuil, Paris.
- Cardon, D., 2009. Vertus démocratiques de l'Internet. *La vie des idées* [10-11-2009].
- Claeys-Mekdade, C., 2001. Qu'est ce qu'une population concernée ? L'exemple camarguais. *Geocarrefour*, 76 3/2001), 217-223.
- Kondratieva, T., 2002. *Gouverner et nourrir : Du pouvoir en Russie, XVIe-XXe siècles*. Belles Lettres.
- Maurel, P., 2008. Apprentissage collectif pour décider de l'avenir du territoire de Thau : premiers retours d'une approche combinat politique publique et participation, In *Conférence OPDE 2008 (Les outils pour décider ensemble)*, Québec.
- Mermet, L., 2005. Ouvrir de nouveaux espaces critiques : clarifier, renouveler, "pluraliser", les ancrages normatifs des recherches., *Concertation, décision et environnement. Regards croisés. La documentation française*, Paris.
- Monnoyer-Smith, L., 2006. Être créatif sous la contrainte Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI. *Politix*, 75, (3), 75-101.
- Monnoyer-Smith, L., 2007. Le débat public en ligne : une ouverture des espaces et des acteurs de la délibération ? In B. C. REVEL Martine, BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, HÉRIARD-DUBREUIL Bertrand et LEFEBVRE Rémi (Ed.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. La Découverte, Paris, pp. 155-166).
- Richard-Ferroudji, A., 2008. *L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau - Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements*. Thèse de doctorat de l'EHESS, spécialité sociologie.
- Richard-Ferroudji, A., 2011. Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation. *Politix*, 24, (96), 161-181.
- Thévenot, L., 1986. Les investissements de forme. In L. Thévenot (Ed.), *Conventions économiques*. PUF, Centre d'études de l'emploi, Paris, pp. 21-71).
- Thévenot, L., 2006. *L'action au pluriel Sociologie des régimes d'engagement*. La découverte.